

## Délibération N°28-2023

Caisse des écoles - Conseil d'Administration - 28.06.2023

L'an deux mille vingt trois, le 28 juin à 9h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 21/06/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre d'administrateurs présents : 5 Nombre d'administrateurs votants : 5

<u>Présents</u>: Alexandre MARSAT, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Marina OUEDRAOGO, Stéphane GAY

<u>Absents ou excusés:</u> Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente), Sébastien ROSSIGNOL (excusé)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

## Mise en place d'une convention art thérapie dans le cadre du Programme de réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif permettant de mettre en place un suivi personnalisé auprès d'enfants de 2 à 18 ans, rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie.

L'intervention proposée dans le parcours peut relever du domaine scolaire, social, éducatif, sportif, culturel ou de la santé.

Sur le territoire Cenon, le Programme de Réussite Educatif intervient principalement sur les temps péri et extrascolaires (matin/midi/soir et vacances scolaires).

Dans ce cadre la Caisse des écoles recrute des intervenants afin de suivre les enfants qui nécessitent un accompagnement.

Il est proposé de mettre en place une convention avec Mme Laetitia Fresneau pour la mise en place d'ateliers d'art-thérapie.

La convention est proposée en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve la mise en place d'une convention art thérapie dans le cadre du Programme de Réussite Educative à l'unanimité



P/le Président de la Caisse des écoles

et par délégation

Alexandre MARSAT Représentant du Président.

Caisse des écoles 1 Avenue Carnot 33150 Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200098374-20230628-28-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Publication : 31/05/2023